

Proposition à l'égard du Consortium canadien de la justice réparatrice

**Rédigé par le
Comité directeur pour le Consortium canadien de la justice réparatrice**

1^{er} septembre 2011

I. INTRODUCTION

Le présent document renferme une proposition du Comité directeur pour le Consortium canadien de la justice réparatrice (CCJR) concernant un organisme national de JR. Elle propose un préambule, une vision, une mission, des valeurs, des principes, des buts, des activités, des produits, une structure et la composition de cet organisme. Le présent document comprend une courte section précisant le contexte des consultations en cours au sujet du CCJR, les premières idées par rapport aux activités de financement et aux ressources, ainsi que les prochaines étapes.

Bien que cette proposition renvoie au « CCJR », il s'agit d'un nom utilisé de façon provisoire jusqu'à ce que l'organisme soit officiellement établi et qu'un nom définitif lui soit attribué.

En août 2011, le Comité directeur élabore un processus pour :

- trouver les membres du CCJR;
- déterminer et adopter le nom, le préambule, la vision, la mission, les valeurs, les principes, les objectifs, les activités, les produits, la structure et les catégories de membres de l'organisation;
- élire un conseil d'administration;
- tenir la première réunion du conseil;
- commencer l'enregistrement du CCJR en tant que société sans but lucratif.

Pour y arriver, le Comité directeur a créé un site Web pour le CCJR à l'adresse suivante : www.crjc.ca.

Il a aussi créé un groupe de travail pour mettre la dernière main aux critères pour les mises en candidature et aider à déterminer le processus d'élection des membres du conseil.

La présente proposition a été élaborée grâce à la participation de plusieurs personnes et sous-comités. Le Comité directeur remercie tous ceux qui ont pris le temps de formuler des commentaires, d'assister aux réunions et aux présentations et d'apporter leur aide d'une façon ou d'une autre.

Nous demandons à tous ceux qui veulent participer à la création du CCJR de communiquer avec :

Consortium canadien de la justice réparatrice
À l'attention du Mediation and Restorative Justice Centre
9810-111 Street, NW, bureau 430
Edmonton (Alberta) T5K 1K1
crjc@crjc.ca

II. CONTEXTE

L'idée de mettre sur pied un organisme de JR canadien avait d'abord fait l'objet de discussions lors d'une plénière au cours du Symposium national sur la justice réparatrice qui a eu lieu à Ottawa en 2005. En 2007, le Comité directeur du CCJR a été mis sur pied et a amorcé des consultations en vue de déterminer la pertinence de mettre sur pied une telle organisation. La proposition présentée dans ce document a été élaborée en intégrant les commentaires issus des consultations, et comprenait notamment les étapes suivantes :

- Distribution d'un document de travail et de plusieurs rapports datant de 2007 à 2010;
- Utilisation d'un questionnaire en ligne;
- Établissement d'une liste de personnes intéressées par le CCJR;
- Tenue d'un atelier le 3 juin 2009 à Vancouver lors de la conférence organisée par « Restorative Practices International »;
- Tenue d'une réunion les 22 et 23 mars 2010 à Winnipeg afin de discuter des prochaines étapes pour la mise sur pied du CCJR;
- Présentation d'un atelier lors du Symposium national sur la justice réparatrice à Régina, le 16 novembre 2010.
- Distribution de l'ébauche de la proposition au printemps 2011.

Tout au long de la consultation, les participants ont manifesté un solide appui à l'égard de la mise sur pied du CCJR. Par exemple, 90 % des répondants au questionnaire reconnaissent le bien-fondé du CCJR. Ils ont indiqué que le CCJR pourrait :

- permettre aux praticiens de la JR d'établir des réseaux et des partenariats;
- permettre un meilleur échange de l'information entre les praticiens de la JR et les universitaires, entre autres, au sujet des programmes, de la recherche et des pratiques exemplaires;
- soutenir le développement des compétences des praticiens de la JR;
- éduquer le public, élaborer des stratégies de communication et élaborer et mettre en œuvre des stratégies de promotion;
- soutenir la recherche sur la JR.

Les thèmes sur lesquels on a le plus insisté tout au long du processus de consultation étaient que :

- le CCJR devrait appuyer les organismes et les groupes de JR;
- il doit respecter l'autonomie des groupes et des réseaux de JR locaux, régionaux et provinciaux;
- le processus de définition et de mise sur pied du CCJR devrait être le plus inclusif possible.

Les personnes consultées semblaient en accord pour ce qui est des objectifs possibles pour le CCJR. Les six principaux objectifs qui ont invariablement reçu un haut niveau de soutien et qui sont d'ailleurs présentés dans cette proposition, sont les suivants :

- Encourager le dialogue et la sensibilisation du public concernant la JR.
- Promouvoir la JR auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des administrations municipales.
- Favoriser le transfert de compétences entre les praticiens de la JR.
- Améliorer la communication de renseignements entre les praticiens de la JR, les universitaires et autres concernant l'élaboration des programmes, les nouvelles recherches et les pratiques exemplaires.
- Soutenir la recherche en JR.
- Promouvoir le réseautage et les partenariats entre les organismes de JR.

En outre, la grande majorité des répondants appuyaient des activités comme la conception d'un site Web, l'organisation de conférences et la création d'un bulletin.

La réunion, qui a eu lieu à Winnipeg en mars 2010, a réuni 99 personnes provenant de partout au Canada. Bon nombre de groupes et des secteurs engagés dans la JR étaient représentés. Les participants ont appuyé les travaux accomplis relativement aux buts, aux activités et aux produits pour le CCJR et ils ont également formulé des suggestions judicieuses quant à sa vision et à ses valeurs. Par ailleurs, ils ont discuté de l'importance de travailler avec les jeunes, d'utiliser la nouvelle technologie, lorsque possible et appropriée, de la structure du CCJR et de ses catégories de membres.

Les participants à la réunion de Winnipeg ont confié au Comité directeur le mandat d'aller de l'avant avec la mise sur pied du CCJR et il a été suggéré que des sous-comités travaillent sur divers aspects de l'organisation. Quatre sous-comités ont donc été mis sur pied. Les sous-comités se sont réunis par téléconférence entre le printemps et l'automne 2010 afin de définir les valeurs et la vision pour le CCJR, les buts, les activités et les produits, la structure et la composition, les activités de financement et l'autofinancement.

Les suggestions des sous-comités ont été présentées au Symposium national sur la justice réparatrice de 2010 à Regina. Environ 70 personnes représentant une grande variété de groupes et de secteurs y ont participé, notamment des praticiens de la justice réparatrice (JR), des victimes et des groupes œuvrant auprès des victimes, des Autochtones, des représentants gouvernementaux, des délinquants, des éducateurs et d'autres. Les commentaires formulés lors de l'événement confirmaient un niveau de soutien continu en faveur de la création du CCJR. La plupart des commentaires avaient trait notamment :

- à la vision préférée par les participants;
- à la demande de renseignements plus concrets et spécifiques sur les buts, les activités et les produits du CCJR;
- aux suggestions voulant que le CCJR procède à l'élaboration d'un site Web;
- aux questions relatives à la composition du CCJR;
- aux questions relatives à la façon dont l'organisme sera créé de façon officielle.

Le Comité directeur s'est engagé à étudier les commentaires, à élaborer une proposition et à la distribuer. L'ébauche résultante a été distribuée en mai 2011. On a demandé aux gens de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont vos commentaires à l'égard des éléments suivants de la proposition de création du CCJR :
 - a) Préambule, vision, mission, valeurs et principes;
 - b) Buts, activités et produits;
 - c) Structure et composition?
2. Quelle part du financement destiné à la mise sur pied du CCJR devrait provenir de sources publiques, de sources privées, de contributions non financières et des membres?
3. Quelles sont vos suggestions pour obtenir du financement ou des ressources non financières afin de faciliter la mise sur pied du CCJR et l'aider à accomplir ses premières tâches?

La plupart des commentaires que l'on a reçus au printemps 2011 concernant l'ébauche de proposition étaient positifs. Certains répondants ont souligné l'importance de respecter l'autonomie des groupes de JR locaux et de travailler en collaboration avec d'autres réseaux et d'autres organismes. Les répondants étaient ouverts à l'idée que le CCJR reçoive des fonds de diverses sources, y compris des gouvernements et des organismes du domaine juridique, pourvu que les sources de financement soient diversifiées et que le CCJR reste indépendant.

On a laissé entendre que les principes du CCJR devaient refléter l'importance de la recherche sur la JR.

Il y avait quelques commentaires au sujet de la composition du conseil d'administration et sur la question de savoir si les catégories de membres proposées devaient exclure certaines personnes. Les répondants semblaient s'entendre sur le fait qu'il est important que toutes les régions du Canada soient représentées, ce qui exigera peut-être la nomination d'un administrateur de chaque province et territoire. De plus, certains répondants voulaient obtenir des précisions en ce qui a trait aux critères de sélection des administrateurs. Le Comité directeur est en train de créer un groupe de travail qui devra mettre la dernière main aux critères pour les mises en candidatures et aider à déterminer le processus d'élection des membres du conseil. On déterminera le nombre d'administrateurs durant le processus.

Il y a eu une suggestion selon laquelle il serait mieux d'adopter un type de structure organisationnelle autre que celui d'un organisme sans but lucratif constitué en personne morale et assorti d'un conseil d'administration, et que les contributions des Autochtones en matière de JR devraient figurer dans la proposition.

Le Comité directeur a tenu compte des commentaires et a apporté quelques rajustements, qui sont reflétés dans la présente version d'août 2011 de la proposition. En outre, le Comité directeur a créé le site Web du CCJR.

III. PROPOSITION POUR LE CCJR

La proposition pour chacun des aspects du CCJR est présentée dans un encadré. Un texte justificatif et explicatif apparaît sous cet encadré.

Vous trouverez une version abrégée de la proposition, sans les justifications, à l'annexe A. Il convient de signaler que la version abrégée n'inclut pas le préambule, et passe rapidement sur la structure proposée et les membres.

A. PRÉAMBULE, VISION, MISSION, VALEURS ET PRINCIPES

Préambule pour le CCJR

Le CCJR reconnaît que la justice souligne la valeur intrinsèque de chacun et qu'elle fait partie intégrante de toutes les structures sociales. Dans ce contexte, la JR porte fondamentalement sur la réparation, le rétablissement, la responsabilisation et sur la façon dont les personnes interagissent les unes avec les autres. Lorsqu'une personne ou un groupe a vécu ou commis un préjudice, la JR propose une réponse à l'égard de ce préjudice qui respecte l'intégrité de chaque personne et des collectivités dont elles font partie. Dans cette optique élargie, la JR peut être interprétée et pratiquée de multiples façons et dans multiples situations.

Le CCJR cherche à représenter les valeurs et les processus de la JR dans l'ensemble de ses pratiques et interactions. Le CCJR reconnaît aussi les contributions faites par de nombreux groupes à la JR.

Fondement : La vision et la mission du CCJR devraient refléter les multiples façons dont la JR est mise en pratique et interprétée. Comme il serait difficile de proposer une définition de la JR qui convienne à tous les praticiens, le préambule comprend un énoncé général sur la nature de la justice et la nature fondamentale de la JR. Ce préambule jette donc les bases de la vision, de la mission, des valeurs et des principes du CCJR.

Un des commentaires reçus durant la consultation du printemps 2011 était que les contributions des Autochtones dans le domaine de la JR devaient être soulignées dans la proposition. Une phrase a été ajoutée dans le préambule pour reconnaître les contributions de nombreux groupes. L'essor de la JR s'est appuyé sur les traditions des peuples autochtones de partout sur la planète ainsi que sur le travail et les philosophies de groupes confessionnels, de défenseurs des victimes, de services correctionnels communautaires, de juristes critiques et d'autres intervenants. On a abordé ces enjeux

de façon plus pointue dans les documents élaborés durant le processus de consultation sur le CCJR.

Vision de la JR au Canada

Chaque Canadien peut accéder aux programmes et aux services de justice réparatrice afin de réparer une grande variété de torts causés.

Fondement : Dans les consultations sur le CCJR, les participants ont ouvertement exprimé leur volonté que la JR devienne disponible à plus grande échelle. La vision préconisée est ambitieuse puisqu'elle sous-entend un élargissement important des programmes et des services dans les secteurs de l'éducation, de la justice et d'autres secteurs à la grandeur du pays. En affirmant que tous les Canadiens « peuvent » accéder aux programmes et services de JR, il est sous-entendu que les personnes doivent être en mesure d'accéder à la JR sur une base volontaire et non qu'elles y sont contraintes par un tiers.

Il importe de noter que l'énoncé ci-dessus se veut une vision générale de la JR au Canada, et non une vision axée sur le CCJR. (L'énoncé de mission présenté ci-après renvoie au rôle spécifique du CCJR dans la réalisation de cette vision générale.)

La mission du CCJR

Le CCJR encourage la JR à l'échelle nationale et appuie les praticiens, les programmes, les organismes et les réseaux/associations intéressés par la JR.

Fondement : L'énoncé de mission est axé sur le rôle spécifique du CCJR dans la réalisation de la vision générale. L'un des thèmes sur lequel on a le plus insisté dans les consultations est que le CCJR devrait encourager la JR et appuyer ceux qui travaillent dans ce domaine.

Les valeurs du CCJR

- **Leadership** – le CCJR fait progresser la croissance et l'évolution de la JR au Canada et offre des occasions de se pencher sur les difficultés, les problèmes et les lacunes dans le domaine de la JR.
- **Transformation** – le CCJR croit au potentiel de croissance et d'évolution positive des personnes, des organisations, des collectivités, des établissements et de la société.
- **Inclusivité** – le CCJR croit à l'égalité de tous. Il invite les victimes, les délinquants, les familles, les enfants et les jeunes, les collectivités, le gouvernement et les autres institutions à participer à ses divers processus et activités et il mobilise tous les secteurs où la JR est utilisée ou pourrait l'être.

- **Respect** – le CCJR reconnaît le caractère sacré, la dignité et la valeur intrinsèque de chaque personne.
- **Courage** – le CCJR défend avec conviction et passion le rôle de la JR et préconise l'accès aux pratiques de la JR.
- **Responsabilisation** – le CCJR est transparent et réceptif à ses membres, au public canadien et aux organismes subventionnaires.
- **Créativité** – le CCJR cherche des façons novatrices de relever les défis et met à l'œuvre la nouvelle technologie, au besoin.



Fondement : La liste ci-dessus représente les principaux thèmes qui se sont dégagés des discussions sur les valeurs qui ont eu lieu au cours de la réunion qui s'est tenue à Winnipeg en mars 2010. Il est attendu que les actions du CCJR et ses interactions avec les membres et les autres groupes témoigneront de son engagement envers ces valeurs.

Les principes du CCJR

- adopter les valeurs, les idées, les pratiques et le langage de la JR dans ses processus, structures, actions et communications;
- respecter l'indépendance des programmes de JR locaux, régionaux et provinciaux/territoriaux;
- travailler dans l'ensemble des régions géographiques en collaboration avec les organismes/systèmes pertinents, dans la mesure du possible;
- écouter les témoignages, les points de vue et les expériences de ses membres et d'autres;
- se pencher sur ses propres actions et expériences et s'assurer qu'elles cadrent avec les valeurs de la réparation et appuient la JR;

- faire preuve d'ouverture à l'égard des suggestions et des difficultés et être disposé à régler les questions difficiles;
- tenir compte des données probantes fondées sur des recherches concernant les programmes et les pratiques de JR.

Fondement : Les principes énumérés ci-dessus ont été soulevés lors des consultations, car ils jouent un rôle important dans l'orientation des activités du CCJR. On a ajouté un nouveau principe en matière de recherche en réaction aux commentaires concernant l'importance d'être au fait du nombre grandissant de recherches et d'évaluations sur la JR.

B. BUTS, ACTIVITÉS ET PRODUITS

Le tableau suivant présente les buts, les activités et les produits du CCJR. Certains objectifs ont été ajoutés sous chaque but pour clarifier ce qui sera accompli si on tient pour acquis que le temps et les ressources sont disponibles.

On s'attend à ce que le CCJR consulte ses membres, collabore à l'élaboration d'initiatives et réponde aux demandes d'aide, lorsque cela est possible. Pour cette raison, la formulation des objectifs et des activités renvoie souvent à un rôle de « facilitation » d'une action. Dans certains cas, le CCJR pourra être appelé à offrir un service ou à organiser une activité spécifique lui-même.

Dans les premiers temps, le CCJR ne pourra pas entreprendre toutes les activités proposées. La liste suivante de buts, d'activités et de produits doit être considérée comme étant la liste de ce que le CCJR pourrait ultérieurement viser à accomplir, lorsqu'il aura développé une capacité suffisante. Le futur conseil d'administration devra établir un plan dans lequel figureront des priorités et des délais d'exécution.

On tient pour acquis que bon nombre de ces activités et produits nécessiteront une importante utilisation des technologies fondées sur le Web.

BUTS	ACTIVITÉS	PRODUITS
<p>Renforcer les réseaux, les associations, les organismes et les programmes de JR dans un éventail de secteurs aux échelles nationale, provinciale/territoriale et locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les occasions pour les praticiens de la JR d'améliorer leurs compétences. • Appuyer les occasions pour les praticiens, les intellectuels et 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser de l'information au sujet des possibilités de formation. • Faciliter des occasions de formation et d'établir des réseaux, notamment par l'entremise d'ateliers, de séances de réflexion et de conférences. • Diffuser de l'information sur les programmes d'apprentissage sur la JR et sur les sujets afférents. • Aider les praticiens de la JR à établir des relations de mentorat et à se soutenir les 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire des programmes de JR. • Répertoire des programmes universitaires sur la JR et les domaines connexes. • Liste des praticiens qui désirent participer à des activités de mentorat et de soutien de pairs. • Bulletin.

<p>autres œuvrant dans le domaine de la JR d'établir des réseaux et d'échanger leur savoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux praticiens de la JR de participer à des discussions relatives aux questions importantes et émergentes dans le domaine de la JR. 	<p>uns et les autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter des dialogues entre les praticiens de la JR au sujet de la théorie et de la pratique de la JR. • Recueillir et diffuser de l'information au sujet des nouveaux programmes et travaux de recherche, des activités prometteuses, des normes et de l'éthique liés au domaine de la JR. • Tisser et maintenir des liens avec des organisations nationales de JR dans d'autres pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque des ressources liées à la JR.
<p>Encourager le dialogue et la sensibilisation du public en matière de JR.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances à l'égard de la JR et de ses avantages, tensions et difficultés. • Rallier des groupes et des personnes qui n'ont parfois pas accès à la JR, comme les victimes, les Autochtones et les groupes ethnoculturels. • Appuyer la sensibilisation sur la JR chez les enfants et les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une campagne médiatique sur la JR. • Offrir des séances de discussion en ligne. • Recueillir et diffuser des rapports de recherche, des témoignages et des renseignements sur les programmes et les pratiques en matière de JR en général. • Se réunir avec des groupes et des organisations afin de discuter des questions qui les touchent et de leurs préoccupations ou points de vue à l'égard de la JR et trouver des façons d'y répondre, si possible. • Établir des liens avec des groupes et des personnes provenant de différents secteurs qui désirent trouver des façons de résoudre les conflits et de réparer les préjudices. 	<ul style="list-style-type: none"> • La bibliothèque comprendra des rapports de recherche, des statistiques, des témoignages et d'autres documents sur la JR. • Une collection d'outils de communication et de sensibilisation comme des présentations PowerPoint et des vidéos sur YouTube. • Un blogue pour le CCJR. • Une page Facebook pour le CCJR. • Un compte Twitter pour le CCJR.
<p>Faire valoir l'importance de l'accès à la JR pour les Canadiens auprès des gouvernements fédéral, provincial/territorial, municipal et autres instances.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation et les connaissances des représentants du gouvernement et d'autres à l'égard de la JR. • Augmenter l'utilisation et le soutien de la JR par le gouvernement et la collectivité, et ce, dans tous les contextes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une campagne publique de promotion au sujet de la JR. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de communications. • Faciliter les occasions pour les groupes de JR de se réunir avec les administrateurs pertinents. • Appuyer la recherche et la prise de décision fondée sur les preuves en matière de JR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles de pétitions et de lettres expédiées aux élus. • Inventaire des projets-pilotes et des rapports de recherche.

Fondement : Les buts, les activités et les produits décrits ci-dessus reflètent les idées qui ont été fortement appuyées pendant le processus de consultation.

C. STRUCTURE ET COMPOSITION

Structure

Le CCJR sera constitué en personne morale en tant qu'organisme caritatif sans but lucratif national doté d'un conseil d'administration.

Lignes directrices pour la composition du conseil

- Au moins 60 % des administrateurs représenteront des groupes, des organismes, des réseaux et des organisations de JR, et un maximum de 40 % seront des particuliers, plutôt que des représentants de groupes ou d'organisations de JR.
- Le conseil veillera à la diversité de sa composition. Cette diversité sera exprimée selon les principaux facteurs suivants :
 - la géographie (l'est, le centre, l'ouest et le nord du Canada);
 - les hommes et les femmes
 - l'âge (tous les groupes d'âge, des adolescents aux aînés);
 - les groupes ethnoculturels;
 - l'origine du programme (programmes de JR offerts par des organisations communautaires, gouvernementales, universitaires et non gouvernementales);
 - attention portée aux programmes et aux intérêts des clients.
- Soixante pour cent des administrateurs doivent s'impliquer personnellement de façon importante dans le domaine de la JR (par exemple, ils peuvent être des praticiens, des décideurs ou des universitaires dont les travaux, les activités bénévoles ou les intérêts sont liés directement à la JR).
- Les directeurs doivent souscrire à la vision, à la mission, aux valeurs et aux principes du CCJR.

Fondement : Le Comité directeur a pris en compte les commentaires issus de la réunion qui s'est tenue à Winnipeg et les autres renseignements relatifs aux forces et aux faiblesses des entreprises à but non lucratif, des coalitions, des réseaux informels et d'autres modèles organisationnels. Il s'est aussi penché sur les avantages et les inconvénients rattachés à chaque modèle et les besoins en matière de dotation, de financement, de soutien administratif et de soutien d'autre nature pour chacun d'eux. En étudiant tous ces renseignements, le Comité directeur a conclu que la structure la plus prometteuse pour que le CCJR puisse entreprendre des activités dirigées, rester viable à long terme et recevoir du financement était celle d'organisme caritatif sans but lucratif national doté d'un conseil d'administration.

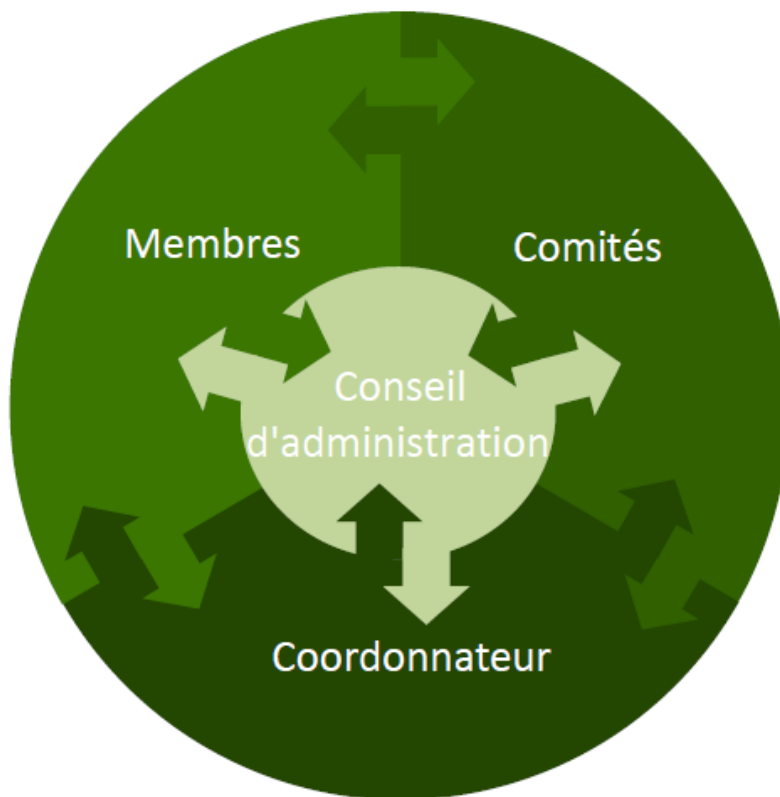
D'une part, il faudra s'assurer que les membres du conseil d'administration soient dotés d'une diversité de compétences et d'expériences, que le conseil représente différentes régions du Canada et divers secteurs du domaine de la JR et qu'il ne soit pas dominé par des organismes ou des intérêts en particulier. D'autre part, le conseil

d'administration ne devra pas compter trop de membres, car il deviendrait difficile de parvenir à un consensus et de les réunir. Le nombre d'administrateurs sera déterminé plus tard. On recommande que le conseil comprenne des membres organisationnels et des particuliers qui ont de l'expertise dans le domaine de la JR ou qui y œuvrent.

Idéalement, tous les administrateurs s'intéresseraient personnellement et de façon importante au domaine de la JR, que ce soit à titre de praticiens, de décideurs, d'universitaires ou de toute autre façon. Cependant, il est possible que certains administrateurs aient de l'expérience dans des domaines connexes comme le système de justice pénale, le système d'enseignement ou la résolution de conflits. Peu importe leurs antécédents, tous les administrateurs doivent accepter la vision, la mission, les valeurs et les principes du CCJR.

Le rôle du conseil, des comités et du coordonnateur

- Le conseil d'administration agira en qualité de « conseil de travail » et, à ce titre, il assurera une direction, donnera l'orientation et coordonnera et entreprendra diverses tâches et activités;
- Le conseil sera épaulé par des comités de bénévoles qui travailleront sur des tâches et des objectifs particuliers;
- Un coordonnateur rémunéré aidera le conseil et les comités, coordonnera les activités et s'occupera des tâches administratives;
- Le conseil s'efforcera de prendre des décisions par voie de consensus le plus souvent possible et prendra aussi des décisions par voie de scrutin, au besoin;
- Le conseil veillera à consulter les membres du CCJR afin de connaître leurs suggestions et leurs commentaires dans le souci d'éclairer la prise de décision.



Fondement : Pendant les consultations, il a été suggéré que le CCJR se fasse discret au début et prenne de l'expansion avec le temps, et entreprenne plus d'activités à mesure qu'il consolide ses assises. Les rôles du conseil d'administration, des comités et du coordonnateur présentés ci-dessus montrent bien qu'il est probable que le CCJR se fasse discret au début et agisse sous l'égide d'un conseil d'administration actif avec un effectif de petite taille.

Un coordonnateur rémunéré s'assurera que les activités se déroulent dans les délais et de façon harmonieuse. Le poste de coordonnateur peut être à temps plein ou à temps partiel, selon le financement reçu.

On s'attend à ce que le conseil d'administration se fasse le porte-étendard des valeurs et des principes de la JR en prenant en compte les suggestions des membres du CCJR et en prenant ses décisions par voie de consensus le plus souvent possible. Un vote pourrait parfois s'avérer nécessaire pour régler certaines situations nécessitant une réponse plus rapide que ce qui est possible de réaliser par consensus, lorsque le conseil d'administration délègue certains pouvoirs décisionnels à différents groupes et parce que les lois régissant les organismes sans but lucratif exigent parfois de trancher par voie de scrutin. En pareils cas, il pourrait être nécessaire et acceptable que le conseil procède par mise aux votes.

Catégories de membres

- **Membre individuel.** Cette catégorie comprend les praticiens de la JR, les universitaires, les étudiants, les défenseurs de la JR et les membres du public qui appuient la JR. Les membres de cette catégorie pourront être élus et occuper un des sièges réservés aux membres individuels du conseil d'administration.
- **Membre organisationnel.** Cette catégorie comprend n'importe quel organisme qui offre des services de JR, qui fait connaître la JR ou qui appuie activement la JR d'autres façons. Les membres de cette catégorie pourront être élus et occuper l'un des sièges réservés aux membres organisationnels du conseil d'administration.
- **Membre de groupes régionaux de JR.** Cette catégorie comprend les réseaux et les organismes de JR régionaux, provinciaux et territoriaux. Ces groupes pourront être élus et occuper un des sièges réservés aux organismes du conseil d'administration.
- **Membre associé.** Cette catégorie est ouverte aux personnes qui veulent appuyer le CCJR et rester informées de ses actions. Les personnes ou les groupes de cette catégorie ne peuvent pas être élus au conseil d'administration, mais on prévoit qu'ils pourront tirer d'autres avantages liés au fait d'être membre du CCJR.

Frais d'adhésion

On pourra être membre du CCJR sans frais jusqu'à l'élection du conseil d'administration et jusqu'à ce que ses membres aient le temps de déterminer des frais d'adhésion appropriés. On s'assurera ainsi qu'il y a suffisamment de membres qui peuvent voter dans le cadre du processus d'élection. On prévoit qu'il y aura des frais d'adhésion une fois le CCJR établi.

Fondement : Les catégories de membre sont inclusives et en harmonie avec la composition recommandée du conseil d'administration. Les membres éventuels détermineront la catégorie de membre qui convient le mieux à leur situation et formuleront leur demande d'admission dans cette catégorie. Par exemple, on prévoit que les étudiants et les jeunes seront dans la catégorie des membres « individuels ».

Les commentaires reçus lors du processus de consultation indiquent que la représentation des régions est importante et que les réseaux et les associations régionales, provinciales et territoriales doivent pouvoir participer au CCJR. En offrant cette catégorie de membre, on s'assure que ces groupes peuvent joindre le CCJR s'ils le désirent.

Durant le processus de consultation, les répondants s'entendaient généralement pour dire qu'il devait y avoir des catégories de membres générales et inclusives et des frais d'adhésion. De plus, certains ont formulé des commentaires selon lesquels les frais devaient être suffisamment bas pour ne pas constituer un obstacle pour ceux qui

veulent devenir membres, tout en étant suffisamment élevés pour créer un sentiment de responsabilité et d'engagement à l'égard du CCJR.

Il est difficile pour le Comité directeur de proposer des frais d'adhésion en ce moment parce qu'on ne sait pas vraiment combien de groupes et de particuliers seront intéressés à adhérer et combien de financement le CCJR recevra. De plus, le CCJR n'a pas encore de compte bancaire pour recueillir les droits. C'est pourquoi le Comité directeur a déterminé qu'il n'y aurait pas de frais d'adhésion jusqu'à ce que le conseil d'administration soit élu et ait eu le temps de déterminer des frais appropriés.

Avantages d'être membre

On s'attend à un dialogue continu entre le conseil d'administration du CCJR et ses membres et à ce que ces derniers appuient les initiatives du CCJR.

Les membres obtiendront les avantages suivants :

- un tarif réduit pour les activités du CCJR;
- accès aux produits créés spécialement pour les membres du CCJR;
- des occasions de tisser des liens et d'en apprendre plus sur les avancées dans les domaines de la JR;
- admissibilité aux groupes de travail et aux comités du CCJR;
- admissibilité à représenter le CCJR durant les présentations et les autres activités publiques;
- possibilité d'être élus au conseil d'administration du CCJR tel que décrit dans les catégories de membres ci-dessus.

IV. FINANCEMENT ET AUTOFINANCEMENT

Le CCJR aura besoin de plusieurs ressources pour exploiter ses activités. Elles comprennent :

- des ressources humaines (personnel, bénévoles, compétences, connaissances);
- des ressources technologiques (site Web, liste de courriel et base de données de membres);
- des ressources matérielles (ordinateurs, photocopieurs, télécopieurs, téléphones et possiblement un espace physique pour établir un bureau);
- du financement.

Le Comité directeur et le Sous-comité sur le financement et l'autofinancement commenceront maintenant à chercher des ressources à l'appui du CCJR.

Il est probable qu'une grande partie des travaux soit accomplie grâce à des contributions non financières. En outre, il sera important de chercher des sources

diversifiées de financement afin que le CCJR n'ait pas à s'appuyer uniquement sur une source de financement.

V. PROCHAINES ÉTAPES

En août 2011, le Comité directeur élabore un processus pour :

- trouver les membres du CCJR;
- déterminer et adopter le nom, le préambule, la vision, la mission, les valeurs, les principes, les objectifs, les activités, les produits, la structure et les catégories de membres de l'organisation;
- élire un conseil d'administration;
- tenir la première réunion du conseil;
- commencer l'enregistrement du CCJR en tant que société sans but lucratif.

Pour y arriver, le Comité directeur a créé un site Web pour le CCJR à l'adresse suivante : www.crjc.ca.

Il a aussi créé un groupe de travail pour mettre la dernière main aux critères pour les mises en candidature et aider à déterminer le processus d'élection des membres du conseil.

Une fois mis en place, le CCJR devra entreprendre de nombreuses activités. Le Comité directeur propose que les activités suivantes soient prioritaires et qu'elles soient entreprises dans les six à douze mois :

- Entreprendre le processus juridique pour devenir une société sans but lucratif.
- Agrandir le cercle de soutien du CCJR en invitant ses membres, le public et d'autres organismes à faire part de leurs intérêts, leurs habiletés et leurs talents dans le cadre des activités et des produits du CCJR.
- Solliciter un appui financier et établir des partenariats.
- Élaborer un plan de travail qui comprend les priorités, les actions ainsi que les dates d'échéance et qui indique quelle personne ou quel groupe est responsable de chaque tâche.
- Mettre sur pied des comités apportant leur appui à la mise en œuvre des activités prioritaires.

Au besoin, les membres du Comité directeur peuvent aider le CCJR à entreprendre la réalisation de ces priorités ou autres priorités pendant les six à douze premiers mois de sa mise en œuvre.

ANNEXE A – Aperçu du CCJR

Vision

Chaque Canadien peut accéder aux programmes et aux services de justice réparatrice afin de réparer une grande variété de torts causés.

Mission

Le CCJR encourage la JR à l'échelle nationale et appuie les praticiens, les programmes, les organismes et les réseaux/associations intéressés par la JR.

Valeurs



Principes

- adopter les valeurs, les idées, les pratiques et le langage de la JR dans ses processus, structures, actions et communications;
- respecter l'indépendance des programmes de JR locaux, régionaux et provinciaux/territoriaux;
- travailler dans l'ensemble des régions géographiques en collaboration avec les organismes/systèmes pertinents, dans la mesure du possible;
- écouter les témoignages, les points de vue et les expériences de ses membres et d'autres;
- se pencher sur ses propres actions et expériences et s'assurer qu'elles cadrent avec les valeurs de la réparation et appuient la JR;
- faire preuve d'ouverture à l'égard des suggestions et des difficultés et être disposé à régler les questions difficiles
- tenir compte des données probantes fondées sur des recherches concernant les programmes et les pratiques en matière de JR.

Structure

Le CCJR sera constitué en personne morale en tant qu'organisme caritatif sans but lucratif national doté d'un conseil d'administration. Le conseil d'administration inclura des membres individuels et des membres organisationnels (qui peuvent comprendre des groupes régionaux de JR).

Le conseil veillera à la diversité de sa composition. Cette diversité sera exprimée selon les principaux facteurs suivants : le sexe, l'âge, les groupes ethnoculturels, l'origine du programme et l'importance accordée aux programmes et aux intérêts des clients.

Le conseil d'administration agira en qualité de « conseil de travail » et, à ce titre, il assurera une direction, donnera l'orientation et coordonnera et entreprendra diverses tâches et activités. Le conseil sera épaulé par des comités de bénévoles.

Un coordonnateur aidera le conseil et les comités, coordonnera les activités et s'occupera des tâches administratives.



Composition

Membre individuel : praticiens de la JR, les universitaires, les étudiants, les défenseurs de la JR et les membres du public qui appuient la JR.

Membre de groupes régionaux de JR : les réseaux et les organismes de JR régionaux, provinciaux et territoriaux.

Membre organisationnel : organismes qui offrent des services de JR, qui font connaître la JR ou qui appuient activement la JR d'autres façons.

Membre associé : personnes qui veulent appuyer le CCJR et rester informées de ses actions.

ANNEXE A – Aperçu du CCJR

Buts	Activités	Produits
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les réseaux, les associations, les organismes et les programmes de JR dans un éventail de secteurs aux échelles nationale, provinciale/territoriale et locale. <ul style="list-style-type: none"> ○ Faciliter les occasions pour les praticiens de la JR d'améliorer leurs compétences. ○ Appuyer les occasions pour les praticiens, les intellectuels et autres œuvrant dans le domaine de la JR d'établir des réseaux et d'échanger leur savoir. ○ Permettre aux praticiens de la JR de participer à des discussions relatives aux questions importantes et émergentes dans le domaine de la JR. • Encourager le dialogue et la sensibilisation du public en matière de JR. <ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer les connaissances à l'égard de la JR et de ses avantages, tensions et difficultés. ○ Rallier des groupes et des personnes qui n'ont parfois pas accès à la JR, comme les victimes, les Autochtones et les groupes ethnoculturels. ○ Appuyer la sensibilisation sur la JR chez les enfants et les jeunes. • Faire valoir l'importance de l'accès à la JR pour les Canadiens auprès des gouvernements fédéral, provincial/territorial, municipal et autres instances. <ul style="list-style-type: none"> ○ Accroître la sensibilisation et les connaissances des représentants du gouvernement et d'autres à l'égard de la JR. ○ Augmenter l'utilisation et le soutien de la JR par le gouvernement et la collectivité, et ce, dans tous les contextes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser de l'information au sujet des possibilités de formation. • Faciliter des occasions de formation et d'établir des réseaux, notamment par l'entremise d'ateliers, de séances de réflexion et de conférences. • Diffuser de l'information sur les programmes d'apprentissage sur la JR et sur les sujets afférents. • Aider les praticiens de la JR à établir des relations de mentorat et à se soutenir les uns et les autres. • Faciliter des dialogues entre les praticiens de la JR au sujet de la théorie et de la pratique de la JR. • Recueillir et diffuser de l'information au sujet des nouveaux programmes et travaux de recherche, des activités prometteuses, des normes et de l'éthique liés au domaine de la JR. • Mettre en œuvre une campagne médiatique sur la JR. • Offrir des séances de discussion en ligne. • Recueillir et diffuser des rapports de recherche, des témoignages et des renseignements sur les programmes et les pratiques en matière de JR en général. • Se réunir avec des groupes et des organisations afin de discuter des questions qui les touchent et de leurs préoccupations ou points de vue à l'égard de la JR et trouver des façons d'y répondre, si possible. • Établir des liens avec des groupes et des personnes provenant de différents secteurs qui désirent trouver des façons de résoudre les conflits et de réparer les préjudices. • Réaliser une campagne publique de promotion au sujet de la JR. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de communications. • Faciliter les occasions pour les groupes de JR de se réunir avec les administrateurs pertinents. • Appuyer la recherche et la prise de décision fondée sur les preuves. • Tisser et maintenir des liens avec les organisations nationales de JR d'autres pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire des programmes de JR. • Répertoire des programmes universitaires sur la JR et les domaines connexes. • Liste des praticiens qui désirent participer à des activités de mentorat et de soutien de pairs. • Bulletin. • Bibliothèque des ressources liées à la JR. • La bibliothèque comprendra des rapports de recherche, des statistiques, des témoignages et d'autres documents sur la JR. • Une collection d'outils de communication et de sensibilisation comme des présentations PowerPoint et des vidéos sur YouTube. • Un blogue pour le CCJR. • Une page Facebook pour le CCJR. • Un compte Twitter pour le CCJR. • Modèles de pétitions et de lettres expédiées aux élus. • Inventaire des projets-pilotes et des rapports de recherche.